

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

PROFIL DE POSTE

APPEL A CANDIDATURE EXTERNE

La Ville d'EU (Seine-Maritime, membre de la Communauté de Communes des Villes Sœurs) recrute selon les conditions statutaires pour son Théâtre municipal, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire menant une politique de soutien à la création et d'éducation artistique et culturelle.

***Un(e) chargé(e) de la communication et des relations publiques (H/F)
Théâtre municipal de EU (scène conventionnée)***

*Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
(Filière administrative)*

LIEU DE TRAVAIL : Mairie de la Ville d'Eu – Rue Jean Duhornay – 76260 EU

AFFECTATION/RATTACHEMENT : Théâtre municipal

CONDITIONS STATUTAIRES : Recrutement selon les conditions statutaires en vigueur (agents titulaires ou, à défaut, contractuels de droit public) (1) (2)

- ▶ **Filière de recrutement** : Administrative – Catégorie C – Poste à temps complet – Vacance d'emploi
- ▶ **Cadre(s) d'emplois de recrutement** : Adjoints administratifs

Grades de recrutement : adjoint administratif - adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

INTITULE DU POSTE : Chargé(e) de communication et des relations publiques

DESCRIPTIF ET MISSIONS DU POSTE :

Sous l'autorité de la directrice du Théâtre municipal, le (la) chargé(e) de la communication et des relations publiques aura pour missions :

Communication

- Coordination de la fabrication, de la rédaction et de la diffusion des supports de communication,
- Interface avec les prestataires de la chaîne graphique,
- Rédaction et diffusion des supports.

Relations avec les publics adultes et scolaires / Action culturelle / Billetterie

- Prospection et développement des publics autour de chaque spectacle de la programmation
- Mise en œuvre et suivi des relations avec les établissements scolaires, des actions culturelles autour de la programmation, des partenariats avec les acteurs associatifs,

- Tenue occasionnelle de la billetterie, en soutien à l'agent chargé de la billetterie,
- Gestion du fichier des spectateurs,
- Réalisation de travaux de bilan et d'analyse statistique de la fréquentation et du fichier clients de la billetterie,
- Accueil des publics lors des représentations, contrôle des billets.

PROFIL :

□ Le/la candidat(e) devra justifier des aptitudes et des compétences suivantes :

- connaissance du monde du spectacle vivant,
- Licence « Métiers de la culture » (ou équivalent) appréciée,
- Première expérience dans un poste similaire appréciée – Débutant accepté
- Bonne présentation, aisance relationnelle, bon contact avec le public,
- Capacités rédactionnelles, bonne maîtrise du français,
- Maîtrise de l'informatique, d'internet et des réseaux sociaux,
- Capacité à faire preuve de dynamisme et d'implication dans son travail,
- Grande disponibilité (certains soirs et week-ends),

RECRUTEMENT : Recrutement selon les conditions statutaires (fonctionnaire de catégorie C (cadre d'emplois des adjoints administratifs) par voie de mutation, détachement ou inscription sur liste d'aptitude) ou, à défaut, par voie contractuelle.

REMUNERATION : Rémunération statutaire – Régime indemnitaire – Prime de fin d'année – Collectivité adhérente au CNAS – Participation patronale à la protection sociale complémentaire (mutuelle) et à la prévoyance.

Poste à pourvoir le 01/01/2021

Les candidatures sous pli (lettre de motivation manuscrite + CV + dernier arrêté de situation administrative) sont à adresser à Monsieur le Maire de la Ville d'Eu jusqu'au 6 DECEMBRE 2020 dernier délai :

à

Monsieur le Maire

Mairie de la Ville d'Eu – Rue Jean Duhornay - B.P.38 76260 EU

Renseignements sur le poste au : 02.35.86.44.00 (Bureau des ressources humaines : M.GIGNON – courriel : johann.gignon@ville-eu.fr)

) Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

(2) L'article 15 de la loi de transformation de la fonction publique a modifié l'article 32 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui encadre le recrutement des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents. Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 fixe les règles de recrutements dont l'avis de création ou de vacance est publié à compter du 1er janvier 2020. Les recrutements sont désormais prononcés à l'issue d'une procédure permettant de garantir l'égal accès aux emplois public. Ce décret fixe les principes généraux et les modalités de la procédure de recrutement applicables aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire qui sont candidates sur un emploi permanent au sein de la fonction publique ouvert aux agents contractuels pour les trois versants. Il prévoit un socle commun et minimal de la procédure de recrutement ainsi que des dispositions particulières visant à moduler la procédure en fonction de la nature de l'emploi, de la durée du contrat et, pour la fonction publique territoriale, de la taille de la collectivité.